



# 44<sup>ème</sup> RONDE LIMOUSINE

## REGION LIMOUSIN

### VASSIVIERE

10 – 11 – 12 JUIN 2010

## *REGLEMENT PARTICULIER*

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE**

**LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB**

**8, RUE PIERRE-DE-FERMAT 87280 LIMOGES**

**TELEPHONE : 05.55.04.19.69 FAX : 05.55.04.19.70**

courriels : [aclimousin@wanadoo.fr](mailto:aclimousin@wanadoo.fr)  
[asalac@free.fr](mailto:asalac@free.fr)

site officiel : <http://asalac.free.fr>

# CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES

# CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES TEAM

## PROGRAMME – HORAIRES – LIEUX

### PROGRAMME 2010

<b>Vendredi 7 mai</b>	à minuit	Parution du règlement, et ouverture des engagements
<b>Mardi 25 mai</b>	à minuit	Priorité pour les engagements pour les concurrents inscrits en Championnat de France, Trophée BF Goodrich et Coupes Mono-Marque
<b>Jeudi 27 mai</b>	à 18h 00	Présentation officielle du Rallye à la Presse (Maison du Limousin à Paris)
<b>Lundi 31 mai</b>	à minuit	Clôture des engagements (tous concurrents)
<b>Vendredi 4 juin</b>	à midi	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques et au marquage des pneumatiques
<b>Samedi 5 juin</b>	de 14h 00 à 19h 00	Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège le l'ASALAC à Limoges)
<b>Dimanche 6 juin</b>	de 08h 00 à 10h 00	Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège le l'ASALAC à Limoges)
	de 08h 00 à 20h 00	Reconnaitances autorisées des ES (voir conditions ci-dessous)
<b>Mercredi 9 juin</b>	de 09h 00 à 12h 00	
	et 14h 00 à 19h 00	Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège le l'ASALAC à Limoges)
<b>Jeudi 10 juin</b>	de 08h 00 à 10h 00	Distribution du carnet d'itinéraire ou Road-book (siège le l'ASALAC à Limoges)
	de 08h 00 à 20h 00	Reconnaitances autorisées des ES (voir conditions)
<b>Vendredi 11 juin</b>	de 08h 30 à 11h 30	Séance d'Essais (Peyrat-le Château)
	de 08h 00 à 15h 00	Accueil des Officiels (Maison de Vassivière à Auphelle)
	de 08h 00 à 14 h 30	Vérifications Administratives Complémentaires (Maison de Vassivière à Auphelle)
	de 08h 30 à 15h 00	Vérifications Techniques (Auphelle)
	de 09h 00 à 15h 00	Marquage des pneumatiques (Auphelle)
	de 12h 30 à 15h 30	Mise en parc fermé de départ (Auphelle sur D222)
	heure à préciser	Conférence de Presse (Motorhome FFSA)
	à 14h 00	Briefing de la Direction de Course pour les Officiels (Hôtel La Caravelle à Auphelle)
	à 14h 30	1° Réunion du Collège des Commissaires Sportifs (Maison de Vassivière à Auphelle)
	à 15h 30	Publication de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ
	à 17h 30	Départ de la 1° étape (Auphelle)
	à 22h 01	Arrivée de la 1° étape (Peyrat-le-Château)
	20' après l'arrivée du dernier concurrent dans la dernière ES de la 1° étape	Affichage des ordres et heures de départ de la 2° étape
<b>Samedi 12 juin</b>	à 07h 30	Départ de la 2° étape (Peyrat-le-Château)
	à 20h 22	Arrivée du Rallye et remise des coupes sur le podium (Auphelle)
	30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent	Affichage du Classement Provisoire
	Juste après l'arrivée	Vérifications techniques complémentaires éventuelles (Peyrat-le-Château)

## TABLEAUX OFFICIELS D’AFFICHAGE

jusqu’au Jeudi 10 juin	Siège de l’ASALAC à Limoges
Vendredi 11 juin et Samedi 12 juin 2010	PC du Rallye : Maison de Vassivière à Auphelle
Tableaux d’informations	Parcs de Regroupement et d’étape à Peyrat-Le-Château

## LISTE DES ADRESSES:

### Organisation et Secrétariat du Rallye – Accueil des Officiels :

ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB  
8, Rue Pierre-de-Fermat - 87280 LIMOGES  
Tél. : 05.55.04.19.69 Fax : 05.55.04.19.70  
Courriel : [aclimousin@wanadoo.fr](mailto:aclimousin@wanadoo.fr) Site web : <http://asalac.free.fr>

Présentation à la Presse	Maison du Limousin – 30, rue de Caumartin 75009 Paris
Vérifications Administratives	Maison de Vassivière – Auphelle 87470 Peyrat-le-Château
Vérifications Techniques	Site d’Auphelle - 87470 Peyrat-le-Château

### Briefing des Officiels – Conférence de Presse

Hôtel La Caravelle – Les Peyrades 87470 Peyrat-le-Château

### Accueil des Officiels - PC du Rallye - Collège des Commissaires Sportifs - Salle de Presse - Tableau d’Affichage Officiel :

Maison de Vassivière – Auphelle 87470 Peyrat-le-Château

### Vérifications techniques finales complémentaires éventuelles :

Sauviat Garages Auto Réparations  
Les Treize Vents 87470 PEYRAT LE CHATEAU

## ATTENTION

Les articles ou parties d’articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A. des rallyes du Championnat de France.  
Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### Définition

L’ASA LIMOUSIN AUTOMOBILE CLUB Limousin organise en qualité d’organisateur administratif et technique une épreuve nationale NPEA dénommée :

**44<sup>ème</sup> RONDE LIMOUSINE – REGION LIMOUSIN – VASSIVIERE**  
qui se déroulera du 10 au 12 juin 2010

avec le concours

- du Conseil Régional du Limousin et du SYMIVA
- des Départements et Villes de la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne
- de la ville de Limoges, de la ville de Peyrat-le-Château et de toutes les villes et agglomérations traversées

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif international (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l’Automobile (FIA), règlement sportif de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement visé par le CRSA Limousin n° 1007 du 06 mars 2010 et par la FFSA, **permis d’organisation N° 114 du 08 avril 2010.**

### Comité d’organisation

Président d’honneur : Christian DUCHER

Président : Alain TISSEUIL

Secrétaire : Jean-Michel FILLOUX

Membres : l’ensemble des membres du Comité Directeur de l’ASALAC et des Comités Directeurs de ses Ecuries associées (Ecuries Corrèze, Commission Médicale, Motards ASA Haute-Vienne)

### 1.1 Officiels du Rallye

Observateur FFSA

Collège des Commissaires Sportifs

Yves GUILLOU

Jean-Paul MAILLARD (Président), Jacques COURMONTAGNE, François MONATH,

Jean-Paul PASQUET, Daniel WACHORU

Josette LAFARGE (Secrétaire)

Directeur de Course	Etienne FORGET
Directeur de course Adjoint	Josy MARTIN
Adjoints à la Direction de Course (PC)	Michèle MARTIN, Michel PERRIN, Valérie THORIN, Sylvie ZICH, Serge RIBIERRE (affichage)
Adjoints à la Direction de Course (ES)	Jean-Claude HECTOR, Jean-Luc MEY, Patrick JOVE, Jean-Luc BRETAR, Michel VAURIE, Laurent TEILLARD, Guy TRONCAL (Séance d'Essais)
Adjoints aux Parcs (Regroupements et Fermés)	Jean-Pierre MANCINELLI, Jean-Jacques HUBERT
Adjoints aux Vérifications	Guy CHEVALIER, Hubert MILLET-LAGE
Adjoint Parcs Assistance et contrôle de la Sécurité	Hugues ROUGIER, Jacky BONNET
Chargés des Relations Avec les Concurrents	Philippe AGOSTINIS (responsable), Aurélie FERNANDES, Alain BALUTO, Claudie SIALELLI
Juges de Faits	Joël MARAINE (responsable), Charles ZUMSTEG, Roland LAVERGNE, Hubert MILLET-LAGE, Gérard SAMBART, Jean-Michel BRIAT
Commissaire Sportif délégué à la publicité	Roger ALVES
Médecin Chef	Dr Christine LESPIAUCQ
Commissaires Techniques	Christian BONIN (responsable - délégué FFSA), Patrick GROS, Hervé HENO, Cédric DAURAT, Sébastien VERRON, Vincent DARLAVOIX, Christophe SOULIER, Jean-Claude BRIGAUD, Robert VINCENT
	Trophées Clio R3 – Twingo R2 France : Sylvain ALANORE et Laurent BLANCHOUT
	Volant Peugeot 207 :
	Super Coupe : Hervé HENO
Commissaire Général	Jean Michel FILLOUX
Voiture Organisation 1 (banderollage)	Jean-Pierre MARTIN, Rémi LEYSSENE
Voiture Organisation 2 (Matériel)	Gérard GRENIER, Sébastien FOURNIER
Voiture Organisation 3 (Chronos – Radios)	Bernard CONDEMINE, Fabien ZICH
Voiture Organisation 4 (Sécurité)	Jean-Pierre LENGAGNE, Monique BRUN, Alain BRUN
Adjoints Voiture Tricolore	Guy TRONCAL, Guy CHEVALIER
Voiture Relations avec les Autorités	Alain TISSEUIL, Michel BOUIN
Voiture 000	
Adjoints voiture 00a	Philippe VANESS, Emmanuel ANNICOTTE
Voiture 00b	Jean-Marc et Mme ISSSAUTIER
Voiture 0	
Voiture Balai	Patrick CRUANES, Xavier ARISTIDE
Chargés de Presse	Georges COLIN (FFSA) , Bernard PICAT
Speakers	Philippe SOING, Bernard PICAT
Accueil des Officiels	Dominique FILLOUX
Accueil des Pilotes	Josette LAFARGE, Régine LAVERGNE
Responsables Commissaires	Alain BRUN, Monique BRUN
Responsables Généraux des ES	Philippe RAGOT, Alain BRUN, Monique BRUN
Mise en place des ES	Philippe RAGOT, Serge VILLEGIER, Pierre MASDIEU, Xavier VAUCIEUX, Charles DELAGE, Yann FRUGIER
Responsables Parcs	Michel BLANC, Matthieu BERST, Mickaël BONNET, Jean-Jacques POCHULU
Responsables Matériel ES	Christian CHAMBRE
Responsable Cibistes	Michel THOUVENIN, Hervé ROUGERIE
Responsable Motards	Pierre PENTHOU
Communication	Bruno MALITTE, Didier CHAUMENY
Protocole	Philippe GUERY, Emilien HILAIRET, Marion FITTE
Informatique:	Nathalie BOUIN-LAVERRE, Dominique FILLOUX, Philippe GUERY
Radios	Patrick SOFT
	LVMC

A l'exception des Membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement sont considérés réglementairement comme Juges de Faits.

### **1.2 Eligibilité**

Le Rallye RONDE LIMOUSINE - REGION LIMOUSIN – VASSIVIERE compte pour:

- Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Le Championnat de France Rallye Teams
- Le Classement Promotion - Trophée BF Goodrich
- Le Volant Peugeot 207
- Les Trophées Clio R3 – Twingo R2 France
- Le Citroën Racing Trophy
- La Super Coupe
- La Coupe de France des Rallyes (coefficient 3)
- Le Championnat Régional Limousin (Pilote, Copilote et Féminin)

### **1.3 Vérifications**

Les concurrents devront consulter l'heure à laquelle ils doivent se présenter aux vérifications administratives complémentaires sur le site internet du rallye : <http://asalac.free.fr> à partir du vendredi 4 juin à midi. **Aucune convocation ne sera envoyée par la poste.**

- a) Vérifications administratives préliminaires

Elles auront lieu à la prise du road-book. Ils recevront les documents nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis.

b) Vérifications administratives complémentaires:

Elles sont obligatoires et elles auront lieu le vendredi 11 juin à l'heure de la convocation à Auphelle de Peyrat-le-Château entre 08h00 et 14h30

c) Vérifications techniques

Elles auront lieu après les vérifications administratives complémentaires le vendredi 11 juin, à l'heure qui leur sera indiquée, à Auphelle de Peyrat-le-Château entre 08h30 et 15h00. Les concurrents devront présenter leur voiture "stickée", y compris avec les numéros de portière. Le marquage des pneumatiques se feront à proximité entre 09h 00 et 15h 00.

d) Vérifications techniques finales complémentaires éventuelles :

Elles auront lieu aussitôt après l'arrivée, selon les instructions données par les officiels, à Sauviat Garages Auto Reparations.

Le coût de la main-d'œuvre est fixé à 50€ TTC.

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes

- Jusqu'à 30 mn : 15 €
- De 30 mn à 1heure: 30 €
- Par heure supplémentaire: 15 €

(Jusqu'à fermeture du contrôle toute heure commencée étant due).

## ARTICLE 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les voitures de reconnaissance, d'assistance et celles des ouvriers, même porteurs de plaques de rallye, ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

## ARTICLE 3 CONCURENENTS & PILOTES

### 3.1 Demande d'engagement inscriptions

#### 3.1.1 Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

**3.1.5** Toute personne qui désire participer au 44° RONDE LIMOUSINE – REGION LIMOUSIN – VASSIVIERE doit adresser au secrétariat du Rallye au siège de l'ASALAC la demande d'engagement dûment complétée et ce **jusqu'au lundi 31 mai 2010 à 24h 00** (cachet de la poste faisant foi). Le règlement particulier du rallye et le bulletin d'engagement peuvent être téléchargés sur le site internet de l'ASALAC.

**3.1.10** Le nombre maximum des engagés est fixé à **150 voitures**.

**3.1.11** Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

**900 €**

**700 €** pour les coupes mono-marque

**1800 €** en cas de refus de la publicité facultative des organisateurs

La demande d'engagement doit, en outre, être accompagnée **de la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation, de la photocopie de la carte grise de la voiture ou du document correspondant, de la photocopie du permis de conduire, de la photocopie des licences du pilote et du copilote et d'une photo d'identité (format 4x4 cm) pour chaque membre de l'équipage**

**3.1.12** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

De part leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques et les assumer.

**Le montant des droits d'engagements et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice avant le départ du rallye**

### 3.2 Equipages

**3.2.9** **Le système Hans est obligatoire** depuis le 01/01/2010 pendant les Epreuves Spéciales.

Néanmoins le port du HANS et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

### 3.3 Ordre de départ

#### **3.3.1 Super spéciale « Ville de Limoges » (cas particulier)**

**Le départ de l'ES 2 « Ville de Limoges – Super Spéciale » est donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute pleine suivant celle prévue au CH 2 (pour compenser cela, le temps imparti du secteur 2 concerné a été calculé beaucoup plus largement que nécessaire). Le nombre de tours est de deux. En cas d'erreur d'un Concurrent sur le nombre de tours effectués - en plus ou en moins - un temps forfaitaire sera retenu : le plus mauvais temps réalisé sur l'ensemble des Pilotes augmenté de 10 %.**

## ARTICLE 4 VOITURES & EQUIPEMENTS

### 4.3 Assistance et Ravitaillement

L'assistance n'est autorisée que dans les parcs d'assistance prévus à Auphelle de Peyrat-le-Château. Le stationnement dans des lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite. La distance maximum entre deux parcs d'assistance pour la première étape sera de 140 km environ, avec 26 km environ d'ES et pour la seconde de 94 km environ pour 50 km environ d'ES.

A l'extérieur de ce Parc, toutes interventions sur les voitures (réparation ou ravitaillement) ne pourront être effectuées que par les seuls membres de l'équipage avec les moyens du bord **sans l'apport d'aide extérieure quelle qu'elle soit.**

Chaque concurrent recevra lors des vérifications, une plaque d'assistance gratuite permettant l'accès aux parcs d'assistance. Des plaques

supplémentaires pourront être acquises pour 180€ pour la 1ère et 300€ chacune pour les suivantes. L'entrée aux parcs d'assistance ne pourra se faire qu'à partir de 8h00 le vendredi 11 juin et les emplacements devront être libérés pour le dimanche 13 juin à 12h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur et les concurrents s'engagent à respecter la surface maximum et le lieu.

La surface utilisée par chaque concurrent ne pourra dépasser celle prévue par le règlement standard des rallyes. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 12€/m2.

**A L'ISSUE DE L'ASSISTANCE, LES CONCURRENTS DEVRONT LAISSER UN EMPLACEMENT PROPRE SANS AUCUN DETRITUS, ET EN PARTICULIER DEVRONT CONSERVER LES BIDONS DE CARBURANT VIDES AVEC EUX.**

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser en aucun cas 30 km/h.

## ARTICLE 5 PUBLICITE

Les publicités facultatives et obligatoires seront communiquées par l'organisation lors de la prise du carnet d'itinéraire (road-book)

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du rallye Limousin sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur. Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement. De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que se soit est interdite sans accord de l'organisateur.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

## ARTICLE 6 SITES & INFRASTRUCTURES

### 6.1 Description

Le Rallye National 44° RONDE LIMOUSINE – REGION LIMOUSIN - VASSIVIERE représente un parcours de 530,70 kilomètres dont 6 épreuves spéciales d'un total de 227,84 kilomètres.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections

#### 1<sup>ère</sup> Étape : LAC DE VASSIVIERE – PEYRAT-LE-CHATEAU

##### 2 Épreuves Spéciales:

ES 1 ROUTE DE LIMOGES St-Julien – St-Moreil – Auriat – Sauviat (25,50 km)

ES 2 VILLE DE LIMOGES SUPER SPECIALE (2,34 km)

Soit 148,50 km dont 27,34 d'Épreuves Spéciales

#### 2<sup>ème</sup> Étape : PEYRAT-LE-CHATEAU – LAC DE VASSIVIERE

##### 4 Épreuves Spéciales:

ES 3 – ES 4 – ES 5 – ES 6 RONDE DE VASSIVIERE Faux – Gentioux – Peyrelevade – Tarnac – Rempnat – Nedde (50,00 km)

Soit 382,20 km dont 200,00 d'Épreuves Spéciales

**Un balayage de la route sera effectué entre les ES 4 et 5.**

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'Annexe "Itinéraire" au présent règlement. Le Carnet d'Itinéraire sera disponible, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du Rallye à partir du samedi 5 juin 2010 à 14h00. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 30 € par exemplaire.

### 6.2 Reconnaissances

Conforme aux articles 6.2 règlement standard FFSA, du règlement du Championnat de France des Rallyes.

Pour des raisons d'économies pour les concurrents et grâce à un parcours très resserré, les deux sessions de reconnaissances ne dureront qu'une journée. **Les reconnaissances de l'ES 2 se feront exclusivement A PIED**

**Session 1** : Dimanche 6 juin de 08h 00 à 20h 00 pour les ES 1 et ES 3 à 6 ; de 19h 00 à 21h 00 pour l'ES 2

**Session 2** : Jeudi 10 juin de 08h 00 à 20h 00 pour les ES 1 et ES 3 à 6 ; de 19h 00 à 21h 00 pour l'ES 2

Les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage est interdit.

**LES RECONNAISSANCES INDIVIDUELLES HORS DATES SONT STRICTEMENT INTERDITES  
DE NOMBREUX CONTROLES SERONT EFFECTUES PAR LES ORGANISATEURS**

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

**NOUS TENONS A VOUS INFORMER QUE LE JOUR DU RALLYE LES CORDES POURRONT ETRE MATERIALISEES PAR DE LA RUBALISE, DU GRILLAGE OU DES PIQUETS SELON LES CAS.**

#### 6.2.5. Durée, planning et carnet de reconnaissances

- le nombre de passages est limité à **TROIS** au maximum par Epreuve Spéciale

- Les concurrents devront choisir la session pendant laquelle ils feront les reconnaissances et l'indiquer sur la demande d'engagement. Le panachage week-end/semaine est interdit.

#### 6.2.7. Cahier de prise de notes obligatoire pour tous les concurrents

Il sera remis au départ des reconnaissances un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.

Lors des reconnaissances et durant le rallye, l'équipage ne pourra détenir à bord et n'utiliser que ce seul cahier de notes original identifié par l'organisateur. Des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier à bord de la voiture pourront être effectués à tout moment. Le refus

de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.

### 6.3 Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1.9 Ouvreurs

La possibilité d'avoir un seul ouvreur est réservé aux pilotes inscrits au championnat de France. Les pilotes souhaitant utiliser un ouvreur devront en faire la demande sur le bulletin d'engagement. Les plaques "OUVREURS" seront distribuées par le directeur de course, au P.C., après le passage aux vérifications. La plaque sera vendue 160€ et devra être **collée** sur le capot avant de la voiture ouvreuse. L'équipage de la voiture ouvreuse sera de 2 personnes, obligatoirement licenciées à la FFSA et dont l'identité sera connue.

Le passage sur les ES se fera à la discrétion du directeur de course, selon le déroulement du rallye. Les ouvreurs doivent se présenter au plus tard 1h30 avant le départ de la 1ère voiture dans l'ES. Les voitures ouvreuses doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur les ES, faute de quoi ils pourront être exclus par le directeur de course.

### 7.2 Dispositions Générales Relatives aux contrôles

#### 7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route :	Chasuble rouge
Commissaire Inter :	Chasuble orange fluo
Chef de poste :	Chasuble rouge barré blanc
Chef de poste Inter :	Chasuble orange fluo
Directeurs d'ES :	Chasuble noire
Relations Concurrents :	Chasuble Jaune marquée au dos

#### 7.3.16 Réintégration après exclusion pour retard entre 2 CH pour des concurrents engagés en Championnat de France

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes

### 7.5 EPREUVES SPECIALES (ES)

**7.5.16 Du fait de la longueur des ES 1 et 3 à 6, à chaque point intermédiaire il est prévu un poste officiel de chronométrage. La Direction de Course peut proposer, en cas d'arrêt de course, au Collège des Commissaires Sportifs qui reste souverain, un classement de l'ES établi à partir des temps obtenus au point intermédiaire qui semble respecter au mieux l'équité sportive. Cela n'annule en rien les dispositions de la réglementation standard FFSA, mais les complète.**

**7.5.17.3 Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas cotés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.**

**7.5.17.4 Déclaration d'abandon :** tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, est tenu d'en informer immédiatement le P.C. course au numéro de téléphone qui sera indiqué sur les carnets de bord. Une pénalité pourra être infligée par le collège des commissaires sportifs pour non respect de cette obligation.

#### 7.5.20 SEANCE D'ESSAI

Une Séance d'Essais sera organisée à Peyrat-le-Château le vendredi 11 juin 2010 de 08h 30 à 11h 30.

Tout pilote pourra s'inscrire pour cette Séance d'Essai moyennant une participation de 100 € qui devra être réglée et sera encaissée avant le déroulement de celle-ci au moment de l'engagement.

Toute base d'essai non autorisée par l'ASA organisatrice, même avec les autorisations des Maires, entraînera pour les concurrents concernés l'interdiction de prendre part à la course.

## ARTICLE 9 CLASSEMENTS

### **9.8 Classement à l'INDICE d'ECONOMIE d'ENERGIE**

**En plus du classement établi selon le règlement standard de la FFSA, il est proposé un classement spécial appelé "Indice d'Economie d'Energie" (IEE).**

**Ce classement facultatif est réservé aux concurrents volontaires des classes N2, R2, R3 et S2000, y compris ceux inscrits au Trophée BF Goodrich et aux Coupes Mono-Marque.**

**En revanche l'inscription des concurrents intéressés est obligatoire doit être précisée sur le bulletin d'engagement dès son envoi ; elle est totalement gratuite.**

**A la sortie de chaque parc d'assistance sera prévue une zone neutralisée qui servira aux ravitaillements éventuels exclusivement pour les concurrents concernés.**



**Ceux-ci verront, à chaque passage dans cette zone (du premier au dernier), le plein d'essence effectué sur leur véhicule, la consommation relevée (du deuxième au dernier passage) et plombage du réservoir (du premier à l'avant-dernier passage) par les commissaires techniques.  
Le classement sera établi dans chaque classe par la formule suivante :**

$$\text{IEE} = \text{Temps total des ES (en secondes)} \times \text{Consommation (en centilitres de carburant)} / 10000$$

**Le vainqueur de chaque classe sera celui dont l'IEE sera le plus bas à l'arrivée.**

## **ARTICLE 10 PRIX**

### **10.1 Prix en espèces par CLASSES POUR LE CLASSEMENT STANDARD**

CLASSES	1er	1/2 Engagement	de 1 à 3 partants
		1 Engagement	pour 4 et 5 partants
	2ème	1/2 Engagement	de 6 à 10 partants
	3ème	1/4 Engagement	à partir de 11 partants

(Engagement = Engagement réel payé plafonné au montant avec publicité de l'organisateur)

**Les concurrents du Classement Promotion Trophée BF Goodrich ainsi que ceux des Coupes Mono-Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe**

**10.2 Prix en espèces par CLASSES POUR LE CLASSEMENT à l'INDICE d'ECONOMIE d'ENERGIE**  
**valeur d'un engagement pour le vainqueur de chaque classe concernée (Les concurrents, inscrits à l'IEE, du Classement Promotion Trophée BF Goodrich ainsi que ceux des Coupes Mono-Marque pourront en bénéficier)**

(Engagement = Engagement réel payé plafonné au montant avec publicité de l'organisateur)

### **10.3 Classement Promotion « BF GOODRICH »**

Conformément au règlement de ce trophée.

### **10.4 Coupes** (les coupes ne sont pas cumulables)

De nombreuses coupes seront distribuées, sur le podium d'arrivée, en fonction des classements. Le passage sur le podium se fera après la mise en parc fermé d'arrivée. Le passage sur le podium est obligatoire pour les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée BF goodrich et les 3 premiers des coupes de marque. A leur arrivée dans le parc d'arrivée, les concurrents devront se tenir à la disposition des officiels.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée.

### **10.5 Récompenses aux Officiels**

12 Coupes seront attribuées : 3 à des Commissaires de Route, 3 à des Cibistes, 3 à des membres des Equipes Matériel, 3 à des Motards Sécurité Public

### **10.6 Présence des concurrents en salle de presse**

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du trophée BF Goodrich et les 3 premiers de chaque coupe de marque devront se présenter en salle de presse au maximum 30 minutes après leur passage sur le podium.